

Département
du Doubs

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 13 FEVRIER 2017

N° 26/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 février 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 février 2017,

Objet de la délibération :

Maison de Santé d'Amancey :
élection déléguée

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents : 91
- Absents : 9
 - Dont suppléés : 1
 - Dont représentés : 4
 - Excuses : 1
 - Non excusés : 3
- Votants : 95

L'an deux mil dix-sept

Le treize février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bole Joel à M. Marechal Philippe, M. Chaussarot Michel à

Procuration M. Fourquet Luc, Mme Guillame Isabelle à M. Mamet Gérard,
M. Breuil Jacques à Mme Faivre Sarah,

Suppléé(e)s M. Laporte Jean par M. Bertin-Mouroit Philippe

Excusé(e) Mme Henry-Leloup Jacqueline

Absent(e)s Mme Ragot Maryvonne, Ms. Petetin Yves & Pogliano Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Marie-Jeanne Petitot, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La CCLL doit élire parmi ses membres des délégués aux différentes structures auxquelles elle adhère.

Invité à voter, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne **Madame Michèle BEAUVAIS**, déléguée de la CCLL à la Maison de Santé d'Amancey.

Fait et délibéré en séance, le 13.02.17

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président